

4. Créer une halte-garderie mobile

1. Contexte et description

Beaucoup de citoyens ne peuvent avoir accès à un lieu d'accueil pour leur enfant et ce notamment vu les coûts que constitue la garde des enfants, les problèmes de mobilité lié à l'éloignement du service dans les communes rurales ou les difficultés sociales rencontrées.

La halte-accueil mobile est destinée à accueillir des enfants de moins de 3 ans avec une priorité pour les familles en difficultés sociales et à assurer simultanément un accompagnement à la parentalité dans une optique de réinsertion sociale et/ou socioprofessionnelle.

Il s'agit d'un projet innovant qui répond réellement à des besoins en termes d'accueil de la petite enfance. La halte-accueil itinérante vise à accueillir des enfants de 0 à 3 ans afin de permettre à leurs parents ou grands-parents de s'inscrire dans un processus de réinsertion sociale et/ou socioprofessionnelle.

L'originalité de cette pratique est que le service est un service de proximité qui va vers le citoyen et non l'inverse. Il permet de renforcer la concertation entre les acteurs locaux. Ce concept, adapté d'un projet français, est unique en Belgique.

2. Publics cibles

Ce sont principalement les demandeurs d'emploi, les personnes en formation, les personnes travaillant à temps partiel, les parents (ou grands-parents) désireux de retrouver du temps pour soi, les travailleurs et stagiaires du secteur de l'économie sociale. Il y a ici une plus grande mixité que dans les crèches classiques.

Une moyenne de 10 enfants sont accueillis lors de chaque journée d'accueil.

3. Parties prenantes

- le Groupe d'Animation de la Basse-Sambre (GABS), association d'éducation permanente ;
- la Région wallonne au travers des points APE qui sont alloués ;
- la province via des subsides et la Communauté française ;
- la commune ou le C.P.A.S qui mettent un local à disposition (salle de fête, cafétaria d'un complexe sportif, local de consultation ONE, un espace dans un centre culturel, une salle d'une école) et/ou financent le dispositif ;



- l'ONE qui vérifie que les critères d'accueil soient bien respectés ;
- les PCS via la signature d'une convention de partenariat entre la commune et l'asbl Réseau des BébéBus de la Province de Namur, les ATL, les A.M.O, le secteur associatif local collaborent généralement à la construction de l'action.

4. Mise en œuvre

La commune signe une convention avec l'asbl Rébbus qui détermine le jour de passage de la halte-accueil itinérante. Le montant de la prise en charge communale varie entre 5.000 et 20.000 euros suivant le nombre de jours de présence du BébéBus sur le territoire communal. Une camionnette chargée de matériel de puériculture et d'animation, se rend avec le personnel, composé généralement d'une coordinatrice et de puéricultrices, dans un local communal agréé par l'ONE pour y installer le temps d'une journée un lieu d'accueil ponctuel pour les enfants de moins de 3 ans. Le lieu d'accueil est organisé en espaces où se déroulent des activités diverses animées par les puéricultrices. Une coordination générale est assurée par l'asbl Rébbus et un comité d'accompagnement se réunit deux fois par an. Les partenaires des Bébébus font partie de l'assemblée générale de l'ASBL. Le Comité d'accompagnement est composé d'échevins, de présidents de CPAS, d'assistants sociaux,

de directrices de crèches, de travailleurs médico-sociaux de l'ONE et des responsables du PCS. Des réunions de coordination des puéricultrices des différents Bébébus sont prévues régulièrement.

5. Conditions de réussite

- Un local adapté et bien situé au sein de la commune et remplissant les conditions ONE.
- Une bonne collaboration entre tous les partenaires de l'action et une volonté politique.
- La bonne promotion du service auprès des publics concernés (parents dont les enfants ont entre 0 et 3 ans), l'information auprès des associations d'insertion socioprofessionnelle. Une régularité du service offert.
- Il faut travailler la relation de confiance avec le public plus précarisé, plus fragilisé. Une bonne communication de bouche-à-oreille est nécessaire afin que l'information soit diffusée tant par les professionnels que par les parents relais.
- La tarification doit être sociale et accessible à tous. Le coût est en moyenne de 5 euros la demi-journée et de 8 euros pour la journée.

6. Pratique exemplative

L'asbl Rébbus.

